



## Mise à pied conservatoire avec éviction de mon lieu de travail

Par **nouna42**, le **19/09/2008** à **18:28**

mes supérieurs hiérarchiques m'ont obligé à signer aujourd'hui une mise à pied conservatoire. Ils me convoque le lundi 29 septembre au siège social pour un licenciement. je ne dois plus me rendre sur mon lieu de travail. je veux contester cette mise à pied par lettre recommandée et je veux retourner au travail jusqu'à mon licenciement. n'est-ce que je peux aller travailler? nserai-je payé? nmerci

Par **Marion2**, le **20/09/2008** à **00:00**

Bonsoir nouna, n n nDonnez nous un maximum d'informations si vous souhaitez que l'on vous aide. n n- Quel est le motif invoqué pour cette mise à pied et ensuite ce licenciement ? n n- Quel est votre emploi et dans quelle branche travaillez-vous ? n n nCordialement

Par **nouna42**, le **21/09/2008** à **20:45**

je suis directeur de magasin et j'ai reçu en main propre cette mise à pied conservatoire avec interdiction de me rendre sur mon lieu de travail et un rendez-vous le 29 septembre pour un licenciement mais je ne connais pas la raison. aucun motif ne m'a été donné. de plus, pendant cette période, je ne suis pas rémunéré. nque dois-je faire? nmerci d'avance.